



COMPTE-RENDU SUCCINCT/ LISTE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU JEUDI 4 AVRIL 2024
à 18h00 - Espace Agnès Sorel à LOCHES**



Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

SEANCE PLENIERE DU JEUDI 4 AVRIL 2024 à 18H
Espace Agnès Sorel à LOCHES

Assistaient à la réunion :

Christophe DUJON
Jean-Jacques MEUNIER (à partir de la délib n°8)
François LION
Madeleine LAROCHE - Sophie METADIER
Michel ALONSO
Jean-Claude GALLAND
Alain GUERIN
Bernard MEREAU
Marc de BECDELIEVRE
Pascale MOREL
Nathalie BARRANGER - Frédéric VAILLANT
Jean-Louis DUMORTIER
Serge GERVAIS
Marie-Thérèse BRUNEAU
Pascal DUGUÉ
Etienne ARNOULD
Jean-Paul GAULTIER
Jacqueline HUCHET
Alain ROCHER
Monique GONZALEZ - Michel LAVERGNE – Bruno MEREAU
Jean-Louis CHAMPIGNY
Gilles CHAPOTON
Gérard HENAULT
Olivier FLAMAN - Catherine MERLET
Alain MOREVE
Yannick PEROT
Martine TARTARIN
Christophe LE ROUX
Christophe ADJADJ
Eric DENIAU
Jean-François CRON
M-Laure DURAND – Michel GUIGNAUDEAU - François-Xavier KISTNER
Marc ANGENAULT – Fernando GAETE IBARRA
Franck GEORGET - Valérie GERVES - Chantal JAMIN
Frédérique LACAZE (de la délib n°1 à la délib n°23)
Anne PINSON - Didier RAAS - Marie-Nicole SUZANNE - Louis TOULET
Nisl JENSCH
Anaïs AVRIL
Frédéric GAULTIER
Dominique COINTRE
Eric MOREAU
Patrick BOURDAIS
Dominique FRELON
Bernard GAULTIER – Annie PUSSIOT-CRAVATTE
Jean-Paul CHARRIER
Loïc BABARY – Christine BEFFARA
Francis BAISSON
Patrick PASQUIER
Joël PINGUET
Pascal REAU
Caroline KRIER

ABILLY
AZAY-SUR-INDRE
BARROU
BEAULIEU-LES-LOCHES
BEAUMONT-VILLAGE
BETZ-LE-CHATEAU
BOSSAY-SUR-CLAISE
BOSSÉE
BOUSSAY
BRIDORÉ
CHAMBOURG-SUR-INDRE
CHANCEAUX-PRES-LOCHES
CHARNIZAY
CHAUMUSSAY
CHÉDIGNY
CHEMILLÉ-SUR-INDROIS
CIRAN
CORMERY
CUSSAY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
DRACHÉ
FERRIERE-LARCON
GENILLÉ
LA CELLE-GUENAND
LA CELLE-SAINT-AVANT
LA CHAPELLE-BLANCHE-ST-MARTIN
LE GRAND PRESSIGNY
LE LIEGE
LE LOUROUX
LE PETIT-PRESSIGNY
LIGUEIL
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHES
LOCHÉ-SUR-INDROIS
LOUANS
MONTRÉSOR
NEUILLY-LE-BRIGNON
NOUANS-LES-FONTAINES
ORBIGNY
PAULMY
PERRUSSON
PREUILLY-SUR-CLAISE
REIGNAC-SUR-INDRE
SAINT-FLOVIER
SAINT-HIPPOLYTE
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN
SAINT-SENOCH
SENNEVIERES

Régine REZEAU
Jean-Louis ROBIN - Elisabeth VIALLES
Nicole THIBAUT
Gérard MARQUENET
Vincent MEUNIER
Maryse GARNIER
GUEROIS Carole
Jacky PERIVIER – Sylvie VELLUET

SEPMES
TAUXIGNY-SAINT-BAULD
TOURNON-SAINT-PIERRE
VERNEUIL-SUR-INDRE
VILLEDOMAIN
VILLELOIN COULANGÉ
VOU
YZEURES-SUR-CREUSE

Pouvoirs :

Philippe MEREAU à Sophie METADIER
Dominique MAURICE à Marie-Thérèse BRUNEAU
Maryline COLLIN LOUAULT à Michel LAVERGNE
Chantal GUERLINGER à Monique GONZALEZ
Joël MOREAU à Bruno MEREAU
Gilbert SABARD à Francis BAISSON
Franck HIDALGO à François LION
Marie-Eve MILLION à Eric DENIAU
Bernard PIPEREAU à Bernard MEREAU
Gérard DUBOIS à Gilles CHAPOTON
Marie RONDWASSER à Jean-Jacques MEUNIER
Cécile DERUYVER-AVERLAND à Gérard HENAULT

BEAULIEU-LES-LOCHES
CHAMBON
DESCARTES
DESCARTES
DESCARTES
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LA GUERCHE
MANTHELAN
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MOUZAY
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS

Excusés – Absents :

Jean-Jacques MEUNIER (de la délib n°1 à la délib n°7)
Philippe MEREAU
Charlie GILLET
Dominique MAURICE – Jean-François ROBIN
Patrick MERCIER
Pascal DEBAUD
Maryline COLLIN-LOUAULT – Chantal GUERLINGER – Joël MOREAU
Régis GIRARD
Jean-Luc BUSIN
Gilbert SABARD – Franck PAINEAU
Franck HIDALGO – Jean-Christophe CATILLON
Frédérique LACAZE (à partir de la délib n°24)
Marie-Eve MILLON - Bernard PIPEREAU
Gérard DUBOIS – Claude ARNAULT
Marie RONDWASSER – Yannick PINON
Jacky CHARBONNIER
Cécile DERUYVER-AVERLAND - Jean-Gabriel DACHER
Michel DUGRAIN

Henri ALFANDARI
Vincent LOUAULT

AZAY-SUR-INDRE
BEAULIEU-LES-LOCHES
BOURNAN
CHAMBON
CIVRAY-SUR-ESVES
CORMERY
DESCARTES
DOLUS LE SEC
ESVES-LE-MOUTIER
FERRIERE-SUR-BEAULIEU
LA GUERCHE
LOCHES
MANTHELAN
MARCÉ-SUR-ESVES
MOUZAY
ORBIGNY
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS
VARENNES

Député
Sénateur

Assistaient en outre à la réunion :

Frédéric PRUNIER

Jean-Baptiste FOUREST, DGS
Solange DE MATTOS
Abdou-Karim DIOP, DGA
Angélique GOUBARD, DGA
Ingrid JAMIN, DGA
Claire SAINT-LAURENT, DGA

Conseil de Développement

LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE
LOCHES SUD TOURAINE

Monsieur Michel GUIGNAudeau a été élu secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 février 2024.

1- Office de Tourisme communautaire - Approbation du budget et des comptes – Subvention 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le budget 2024 et les comptes 2023 de l'Office de Tourisme communautaire.
- **ATTRIBUE** une subvention à l'Office de Tourisme communautaire à hauteur de 380 000 € maximum au titre de l'année 2024. Les versements et le calcul de la part variable seront effectués selon les modalités définies dans la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents.

2- Créations de crèches et relais Petite Enfance - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement) – Révisions n°1 (Budget principal)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°1 des autorisations de programme de ces opérations telles que décrites ci-dessous :

Création crèche et Relais Petite Enfance à Genillé

AP - opération n°151	Réalisations antérieures	Restes à financer	CP 2024	CP 2025
2023-01	17 567,71 €	876 185,81 €	573 803,67 €	302 382,14 €

Création crèche à Nouans Les Fontaines

AP - Opération n° 152	Réalisations antérieures	Restes à financer	CP 2024	CP2025
2023-02	7 144,29 €	763 878,33 €	504 162,09 €	259 716,24 €

- **APPROUVE** le nouveau calendrier des crédits de paiement 2024-2025 des deux opérations.
- **DIT** que les échéanciers pourront être modifiés par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement des projets.
- **INDIQUE** que les crédits de paiements non consommés seront reportés aux crédits de paiement de l'exercice suivant existant, sans nouvelle délibération.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3- Aménagements du Lac de Chemillé-sur-Indrois - AE/CP (Autorisation d'Engagement / Crédits de Paiement) – Révision n°1 (Budget annexe Développement économique et touristique)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°1 de l'autorisation d'engagement intitulée « **Travaux d'aménagements du lac de Chemillé-sur-Indrois** » telle que décrite ci-dessous :

AE – opération n°310AE	Réalisations antérieures	Restes à financer	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2023-310AE01	0,00 €	838 260,19 €	97 905,00 €	370 177,60 €	370 177,59 €

- **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du projet.
- **INDIQUE** que les crédits de paiements non consommés seront reportés aux crédits de paiement de l'exercice suivant existant, sans nouvelle délibération.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4- Aménagements du Lac de Chemillé-sur-Indrois - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) – Révision n°3 (Budget annexe Développement économique et touristique)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°3 de l'autorisation de programme intitulée « **Aménagements du lac de Chemillé sur Indrois et travaux annexes** » telle que décrite ci-dessous :

AP – opération n°310	Réalisations antérieures	Restes à financer	CP 2024	CP 2025
2023-02	1 279,09 €	2 372 158,70 €	256 538,98 €	2 114 340,64 €

- **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **INDIQUE** que les crédits de paiements non consommés seront reportés aux crédits de paiement de l'exercice suivant existant, sans nouvelle délibération.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

5- Développement touristique du Lac de Chemillé-sur-Indrois - AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) – Révision n°2 (Budget annexe Développement économique et touristique)

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la révision n°2 de l'autorisation de programme intitulée « **Développement touristique du lac de Chemillé-sur-Indrois** » telle que décrite ci-dessous :

AP – opération n°303	Réalisations antérieures	Restes à financer	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022-01	43055,16	2 399 907,70 €	856 263,55 €	1 068 340,86 €	261 871,25 €	170 376,88 €

- **DIT** que l'échéancier pourra être modifié par délibération du conseil communautaire en fonction de l'état d'avancement du dossier.
- **INDIQUE** que les crédits de paiements non consommés seront reportés aux crédits de paiement de l'exercice suivant existant, sans nouvelle délibération.
- **INDIQUE** que les crédits de paiement seront inscrits au budget des exercices concernés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6- Dotation de solidarité communautaire – Montant 2024 et répartition entre les communes

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de maintenir les critères de répartition de la dotation de solidarité communautaire fixés par délibération du 30 septembre 2021.
- **FIXE** le montant de la dotation de solidarité communautaire 2024 à **454 805 €**.
- **APPROUVE** le montant attribué à chaque commune conformément au tableau présenté ci-dessous.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 739212, chapitre 014, au budget primitif 2024.
- **PRÉCISE** que le montant attribué à chaque commune sera versé en une seule fois courant mai 2024.

COMMUNES	DSC 2024 (montants arrondis)
ABILLY	658
AZAY-SUR-INDRE	2 809
BARROU	1 391
BEAULIEU-LES-LOCHES	14 747
BEAUMONT-VILLAGE	306
BETZ-LE-CHÂTEAU	546
BOSSAY-SUR-CLAISE	2 932
BOSSEE	6 176
BOURNAN	2 179
BOUSSAY	631
BRIDORE	7 857
LA CELLE-GUENAND	602
LA CELLE-SAINT-AVANT	376

CHAMBON	733
CHAMBOURG-SUR-INDRE	8 789
CHANCEAUX-PRES-LOCHES	1 987
LA CHAPELLE-BLANCHE-SAINT-MARTIN	5 275
CHARNIZAY	1 399
CHAUMUSSAY	257
CHEDIGNY	2 618
CHEMILLE-SUR-INDROIS	102
CIRAN	15 907
CIVRAY-SUR-ESVES	5 052
CORMERY	19 444
CUSSAY	4 813
DOLUS-LE-SEC	4 069
DRACHE	22 516
ESVES-LE-MOUTIER	3 228
FERRIERE-LARCON	136
FERRIERE-SUR-BEAULIEU	6 527
GENILLE	26 473
LE GRAND-PRESSIGNY	462
LA GUERCHE	798
DESCARTES	1 972
LE LIEGE	13 955
LIGUEIL	26 409
LOCHES	51 201
LOCHE-SUR-INDROIS	6 414
LOUANS	4 661
LE LOUROUX	16 933
MANTHELAN	20 851
MARCE-SUR-ESVES	1 640
MONTRESOR	7 538
MOUZAY	16 013
NEUILLY-LE-BRIGNON	142
NOUANS-LES-FONTAINES	11 773
ORBIGNY	4 200
PAULMY	392
PERRUSSON	9 281
LE PETIT-PRESSIGNY	192
PREUILLY-SUR-CLAISE	575
REIGNAC-SUR-INDRE	4 522
SAINT-FLOVIER	1 548
SAINT-HIPPOLYTE	4 923
SAINT-JEAN-SAINT-GERMAIN	5 416
SAINT-QUENTIN-SUR-INDROIS	2 893
SAINT-SENOCH	4 497
SENNEVIERES	2 007
SEPMES	11 550
TAUXIGNY SAINT BAULD	10 763

TOURNON-SAINT-PIERRE	115
VARENNES	1 378
VERNEUIL-SUR-INDRE	3 078
VILLEDOMAIN	274
VILLELOIN-COULANGE	26 281
VOU	4 971
YZEURES-SUR-CREUSE	4 652
TOTAL	454 805

7- Taxes directes locales – Vote des taux 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la proposition de maintien des taux.
- **VOTE** les taux des taxes directes locales 2024 de la façon suivante :
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants : **9,30 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **0,691 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **4,28 %**
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **21,53 %**.

8- Budget principal – Vote du budget primitif 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur les annexes III A2.1, III A2.2 et III A2.3, le budget primitif 2024 du budget principal, tel que décrit ci-dessous :

En suréquilibre en section de fonctionnement conformément aux articles : L.1612-4 et L.1612-7 du code général des collectivités territoriales :

- **Section de fonctionnement – dépenses : 29 472 360,91 €**
- **Section de fonctionnement - recettes : 31 490 452,33€.**

En équilibre en section d'investissement

- **Section d'investissement : 5 861 871,72 €.**

- **AUTORISE :**

- le versement éventuel de subvention d'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement au budget annexe développement économique et touristique respectivement pour des **montants maximum de 1 000 000 €** et de **1 074 499,77€**.
- le versement d'avances remboursables du budget principal vers les budgets annexes des zones d'activité gérées en comptabilité de stocks (**Sepmes, Cussay et Draché**), pour un montant global de **15 335 €** (compte 27638 en dépenses), dans l'attente de l'encaissement du produit des ventes de terrains aménagés, étant précisé que les montants réels de ces avances pourront être inférieurs en fonction de la réalité des écritures effectuées sur les budgets de zones en 2024.

9- Budget annexe Développement économique et touristique – Vote du budget primitif 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur les annexes III A2.1, III A2.2 et III A2.3, le budget primitif 2024 du budget annexe Développement économique et touristique d'un montant total de **12 340 306,50 €** équilibré.

10- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote des taux 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les propositions des taux de la TEOM 2024.
- **VOTE** les taux de la TEOM 2024 selon le tableau présenté ci-dessous.

Tranches	Bases prévisionnelles 2024 DDFIP	Taux proposés 2024	Produit attendu 2024
Tranche 1 CCLD toutes communes sauf Loches Porte à porte	12 653 158	13,45%	1 701 850
Tranche 2 CCLD Loches Porte à porte	9 211 832	10,83%	997 641
Tranche 3 CCLD toutes communes sauf Loches jusqu'à 300 m	633 858	12,83%	81 324
Tranche 4 CCLD Loches jusqu'à 300 m	190 696	10,39%	19 813
Tranche 5 CCLD toutes communes plus de 300 m	543 508	7,15%	38 861
Tranche 6 CCM toutes communes Porte à porte	4 127 185	15,37%	634 348
Tranche 7 CCM toutes communes jusqu'à 300 m	454 241	13,64%	61 958
Tranche 8 CCM toutes communes plus de 300 m	685 493	7,15%	49 013
Tranche 9 CCGL toutes communes Porte à porte	7 070 456	15,37%	1 086 729
Tranche 10 CCGL toutes communes jusqu'à 300 m	799 115	13,64%	108 999
Tranche 11 CCGL toutes communes plus de 300 m	520 533	7,15%	37 218
Tranche 12 CCTS toutes communes Porte à porte	13 569 497	12,49%	1 694 830
Tranche 13 CCTS toutes communes jusqu'à 300 m	877 822	10,61%	93 137
Tranche 14 CCTS toutes communes plus de 300 m	954 985	8,12%	77 545
Présence installation d'élimination des déchets « La Baillaudière » (1 km autour)	125 110	7,15%	8 945
		Total	6 692 213

11- Budget annexe Déchets ménagers – Financement par la TEOM – Vote du budget primitif 2024

A la majorité, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur les annexes III A2.1, III A2.2 et III A2.3, le budget primitif 2024 du budget annexe déchets ménagers financement par la TEOM d'un montant total de **10 299 242,37 €** équilibré.
- **AUTORISE** le remboursement des charges de personnel du service déchets au budget principal.

12- Budget annexe Eau potable – Régie à autonomie financière – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité, le conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 12 février 2024,

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2024 du budget annexe Eau régie à autonomie financière d'un montant total de **13 188 397,90 €** équilibré.

13- Budget annexe Assainissement – Régie à autonomie financière – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité, le conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 12 février 2024,

- **VOTE**, par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement indiquées sur l'annexe III B3, le budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement régie à autonomie financière d'un montant total de **14 734 428,56 €** équilibré.
- **AUTORISE** le remboursement au budget annexe Eau de la partie des dépenses de personnel afférente au service assainissement.

14- Budget annexe Lotissement Le Bois de Ré à Betz-le-Château – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2024 **Budget lotissement Le Bois de Ré à BETZ-LE-CHATEAU** géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe Lotissement Le Bois de Ré à BETZ-LE-CHATEAU

- **Section de fonctionnement** : 98 177,94 € en dépenses et 98 178,72 € en recettes
- **Section d'investissement** : 98 177,94 € en dépenses et 98 181,94 € en recettes

15- Budget annexe Lotissement Les Morinières à Descartes – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2024 **Lotissement Les Morinières DESCARTES** géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe Lotissement Les Morinières DESCARTES

- **Section de fonctionnement** : 314 457 € en dépenses et 314 457 € en recettes
- **Section d'investissement** : 314 457 € en dépenses et 314 457 € en recettes

16- Budget annexe Lotissement Le Val au Moine à Descartes – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2024 **LOTISSEMENT LE VAL AU MOINE DESCARTES** géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe Lotissement Le Val au Moine DESCARTES

- **Section de fonctionnement** : 220 642,68 € en dépenses et 220 644,47 € en recettes
- **Section d'investissement** : 220 642,68 € en dépenses et 220 466,31 € en recettes

17- Budget annexe Lotissement Les Portes du Sud à Yzeures-sur-Creuse – Vote du budget primitif 2024

Rapporteur : Eric Deniau

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **VOTE**, par chapitre, le budget primitif 2024 **Lotissement Les Portes du Sud YZEURES-SUR-CREUSE** géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe Lotissement Les Portes du Sud YZEURES-SUR-CREUSE

- **Section de fonctionnement** : 752 150,11 € en dépenses et 752 150,11 € en recettes
- **Section d'investissement** : 752 150,11 € en dépenses et 752 150,11 € en recettes

18- Budget annexe Lotissement Zone du Rond à Preuilly-sur-Claise – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- VOTE, par chapitre, le budget primitif 2024 Lotissement Zone du Rond PREULLY-SUR-CLAISE géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe Lotissement Zone du Rond PREULLY-SUR-CLAISE

- **Section de fonctionnement** : 363 681,33 € en dépenses et 366 630,96 € en recettes
- **Section d'investissement** : 363 681,33 € en dépenses et 510 569,30 € en recettes

19- Budget annexe Zone d'activités de Sepmes – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- VOTE, par chapitre, le budget primitif 2024 ZA SEPMES géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe ZA SEPMES

- **Section de fonctionnement** : 258 143,25 € en dépenses et 258 143,25 € en recettes
- **Section d'investissement** : 265 295,25 € en dépenses et 265 295,25 € en recettes

20- Budget annexe Zone d'activités de Cussay – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- VOTE, par chapitre, le budget primitif 2024 ZA CUSSAY géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe ZA CUSSAY

- **Section de fonctionnement** : 9 957,53 € en dépenses et 9 957,53 € en recettes
- **Section d'investissement** : 10 708,53 € en dépenses et 10 708,53 € en recettes

21- Budget annexe Zone d'activités de Draché – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- VOTE, par chapitre, le budget primitif 2024 ZA DRACHE géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe ZA DRACHE

- **Section de fonctionnement** : 130 337,31 € en dépenses et 130 337,31 € en recettes
- **Section d'investissement** : 134 801,31 € en dépenses et 134 801,31 € en recettes

22- Budget annexe Zone d'activités de Manthelan – Vote du budget primitif 2024

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- VOTE, par chapitre, le budget primitif 2024 ZA MANTHELAN géré en comptabilité de stocks.

Budget annexe ZA MANTHELAN

- **Section de fonctionnement** : 874 988,81 € en dépenses et 874 988,81 € en recettes
- **Section d'investissement** : 874 988,81 € en dépenses et 874 988,81 € en recettes

23- Mutualisation - Création d'un service commun d'instruction des demandes d'autorisation en lien avec la compétence « Police de la publicité »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création du service commun mutualisé pour l'instruction des demandes d'autorisation et des déclarations préalables des publicités, des pré-enseignes et des enseignes, ainsi que la convention régissant les principes de fonctionnement du service entre la Communauté de communes Loches Sud Touraine et chaque commune souhaitant y adhérer.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention avec les communes qui auront délibéré positivement, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

24- Avis sur la demande de permis de construire concernant un parc agrivoltaïque (Total Energies Renouvelables France) sur le territoire de la commune de Sepmes

Le conseil communautaire :

- **SOLLICITE** les résultats de l'étude préalable agricole et les mesures de compensation en lien.
- **DEMANDE** la remise en l'état de la qualité agronomique de l'ensemble des sols et le démantèlement des pistes empierrées en grave compactée (0,74 ha de pistes) qui est indispensable.

POUR le projet agrivoltaïque : 22

CONRE le projet agrivoltaïque : 22

ABSTENTION : 43

25- Ressources Humaines - Départ à la retraite des agents – Attribution de chèques-cadeaux

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'approuver le principe d'attribuer des chèques cadeaux à l'ensemble des agents de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine admis à faire valoir leur droit à la retraite, indépendant de leur statut et de la quotité de temps de travail, aux conditions énoncées ci-dessus.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Affichage le 10 avril 2024.

Le Président de la Communauté de communes Loches Sud Touraine


Gérard HENAULT